

Loi modifiant la Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.

Loi pour faire droit à Donald John McGillivray.

La sanction royale de ces bills a été proclamée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence l'Administrateur sanctionne ces bills".

L'honorable Orateur de la Chambre des communes s'est adressé à Son Excellence l'Administrateur ainsi qu'il suit:

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au Gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant:

"Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1956"

"Que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner."

Le greffier du Sénat, par ordre de Son Excellence l'Administrateur, s'est exprimé dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence l'Administrateur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi, il a plu à Son Excellence l'Administrateur de clore la deuxième session du vingt-deuxième Parlement du Canada, par le discours suivant:

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Depuis notre première rencontre au début de l'année, il est clair que les programmes qu'ont adoptés les nations libres en vue de conjuguer leur force pour décourager toute menace de la part d'un agresseur éventuel ont été fructueux. Mes Ministres estiment que les signes plus encourageants d'harmonie internationale témoignent de la sagesse des mesures ainsi prises de concert avec d'autres démocraties. Tout en continuant à appuyer les Nations Unies et à emprunter toutes les voies diplomatiques qui nous sont ouvertes pour diminuer les tensions entre nations, ils restent persuadés de la nécessité d'améliorer sans cesse la puissance de défense combinée de l'Alliance de l'Atlantique Nord. A cette intention, vous avez approuvé les accords de Paris qui mettaient fin à l'occupation de l'Allemagne de l'Ouest et grâce auxquels la République fédérale allemande a pu se joindre à l'alliance défensive de l'Ouest.

Au cours de la session, plusieurs de mes Ministres se sont rencontrés avec des représentants des dix gouvernements provinciaux en vue d'organiser une conférence fédérale-provinciale qui aura lieu cet automne.

Des réunions entre les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux ont été tenues en juin en vue d'arrêter un plan de partage des frais de secours aux chômeurs dans le besoin. Les gouvernements provinciaux sont à étudier les propositions soumises à ces réunions et, déjà, trois d'entre eux ont signifié leur acceptation.